



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

Nom de l'école	Campus primaire	Date :	Nom de la direction :
L'Académie Ibn Sina	Nombre d'élèves : 285	nov-19	Noura Hamali
	Campus secondaire		
	Nombre d'élèves : 83		
<p>Ce plan de lutte s'inspire de notre politique générale qui vise à assurer un climat sain et sécuritaire dans nos deux installations .il s'inspire aussi des valeurs de notre projet éducatif.</p>			
Comité primaire :		Comité Secondaire :	
1- Noura Hamali : Direction		1-Houda Merhari : Membre administratif	
2- Meriem Senhadji : Enseignante		2-Saad Bengharbia : Enseignant	
3- Mehdi Rahmoun : Enseignante		3-Soraya Zaidi : Enseignante	
4- Ishrak Hadi, Responsable du SDG		4-Hanane Cherif : Surveillante d'élève	



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

Les composantes de la lutte contre l'intimidation et la violence

1. Analyse de la situation	Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence a été faite par sondage auprès des élèves de 4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} année (mai 2019) des enseignant(e) s ainsi qu'auprès des surveillantes.
2- Mesures de prévention	1- Sensibiliser et impliquer tout le personnel de l'école à l'importance de la lutte contre l'intimidation et la violence. 2- Séparer les élèves sur la cour d'école par cycles. <ul style="list-style-type: none">• Cour exclusive pour les maternelles.• Récréation exclusive pour les 1^{ère}, 2^{ème}, et 3^{ème} année.• Récréation exclusive pour les 4^{ère}, 5^{ème}, et 6^{ème} année. 3- La surveillance active.
3-Moyens mis en place	<ul style="list-style-type: none">• Comité de lutte.• Médiateurs (primaire).• Personne ressource (secondaire).• Affiches.



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

Forces du milieu	Problématiques ciblées	Objectifs
<p>- Notre école se distingue avec une équipe qui connaît bien le milieu et qui partage les mêmes valeurs.</p> <p>- On a une grande collaboration des parents qui travaillent dans le même sens que l'équipe école afin de contrer l'intimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sociales : Exclusion, rejet, espionnage, commérage. • Virtuel : Cyberintimidation. • Verbales : Insultes, gros mots, noms injurieux • Matérielles : Vols d'objets personnels (secondaire). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter l'inclusion sociale parmi nos élèves. 2. Minimiser la violence verbale. 3. Prévenir la cyberintimidation.
Cueillettes de données	Objectifs ciblés	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir un registre de cas d'élèves victimes d'exclusion en début de chaque année. • Cibler les élèves ou les niveaux où la violence verbale est plus récurrente. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Que nos élèves adoptent un comportement inclusif et qu'ils agissent de manière à inclure les pairs dans les activités collectives. 2. Qu'ils adoptent un langage approprié. 3. Irradier le vol. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le programme Vers le pacifique. • Planifier des Ateliers selon les problématiques ciblées. • Prévoir des activités inclusives. • Faire intervenir la SPVM pour parler du sujet (secondaire et 3ème cycle du primaire).



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

Implication du CDP

Ceci constitue d'ailleurs une action parmi d'autres dans le cadre de la mise en application de l'une des orientations du projet éducatif actuel à savoir « **Vivre en harmonie dans une école saine et sécuritaire** »

Solliciter le comité des parents:

- v- Encourager la communication des parents avec l'école au sujet de l'intimidation et la violence.
- v- Sensibiliser les parents au sujet de l'intimidation, en tenant des soirées de discussion.
- v- Mettre à la disposition des parents des outils pour mieux comprendre et intervenir adéquatement auprès de leur enfant .
Ex: SPVM sur l'intimidation : https://www.youtube.com/watch?v=tTH6vXoNZ_U
- v- Rappeler aux parents l'importance de respecter et d'appliquer le code de vie, en lien avec l'intimidation.



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

PROTOCOLE D'INTERVENTION		
DÉFINITIONS :	LES MESURES APPLICABLES	MOYENS DE DÉNONCIATION
<p><u>• Définition de l'intimidation:</u></p> <p>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (article 13, LIP).</p>	<p>Les mesures applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et celles visant à dénoncer, de façon plus particulière, une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyber intimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none">• Remplir un billet de signalement.• Voir la personne ressource (Secondaire).• Demander de l'aide à un adulte ou au médiateur (Primaire).• Écrire un message confidentiel nonalintimidation@ibnsina.ca• Écrire un message sur le pluriportail à l'enseignant (e) ou à la direction.



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

PROTOCOLE D'INTERVENTION (Suite)

• Définition de la violence:

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (article 13, LIP).

- MESURES APPLICABLES (Suite).

- **S'assurer que les élèves sachent comment intervenir.**
- **Les enseignant(e) s rappellent l'importance d'agir, de dénoncer.**
- **Fiche à remplir par les personnes impliquées dans la situation.**
- **Rencontre des personnes concernées (victime, témoin, enseignant(e) s, intimidateur, etc.).**



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

PROTOCOLE D'INTERVENTION (Suite)

• Définition d'un conflit:

Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.

Lors d'un conflit, les individus discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime.

- **MESURES APPLICABLES (Suite).**

- **Reconnaître l'incident, assurer la sécurité immédiate, rassurer la victime.**
- **Évaluation de la situation.**
- **Rédiger un compte-rendu de l'événement (Enseignant(e) s, surveillant(e)s, direction et autre membre du personnel).**
- **Appeler les parents.**



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTE D'INTIMIDATION	
POUR LA VICTIME	<ul style="list-style-type: none">• Intervenir dans la confidentialité et l'intérêt commun.• Assurer un suivi auprès de la victime.• Assurer un suivi auprès du parent.• Faire appel au service de la SPVM, si besoin (secondaire).• Informer le personnel (enseignant(e), surveillant(e), personne ressource).• Accompagner la victime et l'outiller dans le but qu'il puisse s'affirmer et dénoncer les comportements d'intimidation et de violence.
POUR LE TÉMOIN	<ul style="list-style-type: none">• Intervenir dans la confidentialité et l'intérêt commun.• Rencontrer le ou les témoins séparément.• Sensibiliser les élèves témoin à l'importance de leur rôle.• Assurer un suivi avec la personne ressource.
POUR L'AUTEUR	<ul style="list-style-type: none">• Intervenir dans la confidentialité et l'intérêt commun.• Rencontrer l'auteur.• Intervenir de façon à nommer et décrire le comportement et amorcer la réflexion sur l'impact de l'intimidation et de la violence• Tenir une feuille de route.• Référer, selon la situation, à des services professionnels afin d'outiller le jeune pour qu'il puisse adopter des comportements positifs.• Rencontrer l'agent sociocommunautaire, selon la situation.



L'intimidation à l'Académie c'est

NON

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

Sanction disciplinaires :

- Avertissement écrit.
- Suspension interne.
- Suspension externe.
- Geste de réparation.
- Mesures interdisant tout contact avec la victime.
- Démarche avec l'agent sociocommunautaire, s'il Ya lieu.

Ci-joint : Annexe 1, Annexe 2, Annexe 3.